

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 31 AOÛT 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un Août, à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Uchizy, sous la présidence de Monsieur Claude ROCHE, Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois.

Date de Convocation : 24 Août 2017

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), Mme BON Catherine (Tournus), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. CHEVALIER François (Grevilly), Mme CLERC Agnès (Tournus) : arrivée à 17 h 09, M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), Mme DESGEORGES Anh (Tournus), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé) : arrivée à 17 h 16, IOOS Xavier (Préty), JANINET Jean-Louis (Tournus), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARDELLE Catherine (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon) : arrivé à 17 h 25, M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROCHE Claude (Tournus), M. ROUGEOT François (Lugny), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), délégués titulaires.

Excusés ayant donné un pouvoir : M. Guy GALEA (Lugny) à M. François ROUGEOT (Lugny), Mme COLLANGES Irène (Burgy) à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille) à M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville) à M. ROBELIN Bernard (Saint Gengoux de Scissé), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet) à M. Jean-Maurice DAILLY (Viré)

Excusé ayant été remplacé : M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle sous Brancion) remplacé par Mme Evelyne MAGGI (La Chapelle sous Brancion)

Excusés : M. BEY Patrick (Tournus), Mme COURDIER Huguette (Tournus), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. MATHEY Jean-François (Tournus), M. TALMEY Patrick (Martailly-les-Brancion), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars),

Secrétaire de séance : M. Anh DESGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 39

Membres en exercice : 39

Conseillers présents ou représentés : 33

Votants : 33

Environnement/Gestion des déchets – Rapporteur : M. BELIGNE

1. Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement de capsules NESPRESSO

Administration générale/Comptabilité/Finances

2. Cotisation Syndicat Mixte du SCOT 2017 - **Rapporteur : Mme MARDELLE**
3. Participation au salon gastronomique de Lyon 2017 – **Rapporteur : M. PERRE**

Petite enfance et Action sociale

4. Modification du temps de travail de 2 agents et création d'un poste - **Rapporteur : M.DAILLY**
5. Demande de soutien financier à la MSA pour l'achat de mobilier et de matériel de puériculture pour les locaux du Multi Accueil - **Rapporteur : M.DAILLY**

Questions et informations diverses

Mme Anh DESGEORGES est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des membres du conseil. M. ROCHE accueille Mme Catherine BON, conseillère municipale à Tournus qui rejoint le conseil communautaire suite à la démission de conseillers municipaux Tournusiens.

Suite à l'appel, Mme Martins Baltar interroge le Président sur le remplacement des conseillers communautaires par M. BEY, MATHEY et Mme COURDIER car ces derniers ne faisaient pas partie de la liste des candidats au conseil communautaire.

M. ROCHE précise que cela a été vu avec les services de l'Etat. Mme PETEUIL ajoute qu'un amalgame est possible entre la liste des conseillers municipaux et la liste des délégués communautaires, cela sera éclairci rapidement. Au vu de la situation, le Président propose de ne pas tenir compte des pouvoirs transmis par les trois délégués excusés.

Après vérification auprès des services de la Préfecture, ces derniers ont confirmé que Mmes BON, COURDIER et M. MATHEY et BEY intègrent le conseil communautaire en remplacement des délégués démissionnaires de Tournus. Mme BON fait partie de la liste des élus candidats au conseil communautaire, cette liste étant épuisée, il a été fait appel aux conseillers municipaux de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseillers communautaires. Deux membres n'ont pas pu être remplacés faute de conseillers municipaux de même sexe sur la liste.

M. TALMARD présente sa commune. Principalement viticole, Uchizy produit également des fruits, quelques commerces, des associations, une école animent cette commune où le Maire s'attache à dire qu'il fait bon vivre.

➤ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JUIN 2017

M. BELIGNE indique que pour le point 15 du compte-rendu de la séance du 29 Juin 2017, il souhaiterait un ajout en fin de la phrase suivante : « M. BELIGNE explique que la TVA concernant le Très Haut Débit sera récupérée rapidement, **si cela est possible** ».

Après vérification, il semble que cela ne pourra pas être possible puisque ce sera le Département qui paiera les factures et qu'un fonds de concours, basé sur le HT des factures sera versé par l'intercommunalité. De ce fait, la recette inscrite dans la délibération ne sera pas réalisée.

Mme GABRELLE ajoute que cela pose un problème d'équilibre budgétaire. Cette information a été transmise au service « comptabilité » de la Communauté de Communes.

D'après les règles comptables qu'elle rappelle quant aux restes à réaliser, la délibération devrait être « retoquée » par le contrôle de légalité. Ces informations seront à vérifier auprès des services de la Préfecture et de la trésorerie.

M. BELIGNE précise qu'il faudra être vigilant par rapport aux dépenses en fin d'année.

Suite à l'ajout sollicité par M. BELIGNE et aux remarques formulées, le compte-rendu du 29 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président demande aux délégués s'ils acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de l'autorisation de la signature électronique de la convention avec l'eco-organisme « Eco-folio », les membres du Conseil donnent leur accord.

M. ROCHE indique aux conseillers que le rapport n°3 relatif à la participation au salon gastronomique de Lyon est retiré de l'ordre du jour, il sera reporté à la prochaine séance. Des compléments d'information sont attendus, une réunion ayant eu lieu à ce sujet le 30/08 et une seconde étant programmée le 12/09.

M. SANGOY prend la parole pour dire que ce sujet a été présenté en commission, un accord a été donné par les membres qui la composent. A ce jour, deux caves participent à l'évènement (Lugny et Azé), d'autres apporteront peut être également leurs contributions. Le Département apportera son soutien, un courrier destiné à tous les Maires doit être envoyé.

Bien qu'il trouve cette manifestation intéressante, M. STAUB est interpellé par le fait que le logo de la Ville de Tournus apparaisse sur le document de présentation. Cela laisse à penser qu'elle est pressentie pour participer au Salon alors que personne n'est au courant, pas même le Directeur de l'Office de Tourisme.

M. ROCHE répond que l'organisateur s'est positionné comme cela, mais ce sont les territoires qui sont appelés à participer. M. ROUGEOT précise que la page va être modifiée.

Environnement/Gestion des déchets – Rapporteur : M. BELIGNE

1 . Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement de capsules NESPRESSO

La société SUEZ propose la mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café Nespresso sur les déchetteries intercommunales de Péronne et Tournus.

Suez fournit gratuitement les contenants, réalise à la demande de la collectivité les enlèvements et le recyclage des matériaux.

A la demande de Mme MARTINS BALTAR, il est précisé que la récupération concernera uniquement les capsules « Nespresso ». M. MEULIEN demande ce que font les habitants des capsules actuellement ? Elles sont jetées dans les ordures ménagères ou collectées dans les points existants.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire AUTORISE à l'unanimité des membres présents et représentés le Président à signer avec Suez la convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules Nespresso.

Administration générale/Comptabilité/Finances

2. Cotisation Syndicat Mixte du SCOT 2017 - Rapporteur : Mme MARDELLE

Par délibération en date du 23 Mars 2017, le conseil communautaire a attribué une cotisation d'un montant de 19 120.80 € au Syndicat Mixte du Scot au titre de la cotisation 2017 de la Communauté de Communes (1,25 € par habitant : coût identique à 2016).

Lors du comité syndical du Scot de la région Mâconnaise du 19 Avril 2017, le montant de la contribution financière 2017 à ses EPCI membres a été fixé à 2.50 € par habitant.

Synthèse des cotisations sollicitées par le Pays Sud Bourgogne ainsi que par le Syndicat Mixte du Scot, en 2016 et 2017

Organisme	Cotisation sollicitée		Date de l'appel de fond pour l'année 2017	La CC a ordonné le versement :
	2016	2017		
Pays Sud Bourgogne	31 732 € 2 € / hab <small>(base 15 866 hab)</small>	31 732 € 2 € / hab <small>(base 15 866 hab)</small>	17/01/2017	Oui
Syndicat Mixte du Scot	19 120,80 € 1,25 €/hab <small>(base 15 296 hab)</small>	39 835 € 2,50 €/hab <small>(base 15 934 hab)</small>	Juillet 2017	En attente de délibération de la CC
CUMUL	50 852,80 €	71 567 €		

L'assemblée générale du Pays Sud Bourgogne (PSB) se tient ce même jour, sa dissolution est à l'ordre du jour.

M. BELIGNE souhaiterait éclaircir la situation, quelle est l'utilité de multiplier les entités s'il n'y a pas d'économie de réaliser ?

Le Président rappelle que les deux structures (Pays Sud Bourgogne et SCOT) emploient du personnel.

M. TALMARD ajoute que le PSB a des projets, il permet de rechercher des soutiens de la Région et de l'Europe.

Une convention avec l'Agence Régionale de Santé a été signée, un appartement est loué à Tournus pour 7 étudiants de médecine, beaucoup de postes sont financés à hauteur de 90 % telles sont les actions menées par le PSB.

Le SCOT est une obligation, s'il avait été créé il y a 4 ou 5 ans, 500 000 € auraient été attribués. M. ROCHE explique qu'aujourd'hui un EPCI est créé, il s'agit du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), la structure sera donc sous contrôle de l'état. Le SCOT a rapporté 5 000 000 € à l'échelle du territoire.

M. ROCHE trouve également que la cotisation d'un montant de 4.50 € est élevée. M. MEULIEN intervient pour dire que si l'on rapporte le coût par habitant versé au titre des cotisations, celui-ci est quasi au montant que ces entités permettent de rapporter au territoire. Il indique qu'il n'est pas contre les fonctionnaires mais contre le système qui est mis en place pour faire fonctionner les structures.

M. ROUGEOT rappelle que comme son nom l'indique, le SCOT a pour mission de travailler sur la COHERENCE afin d'éviter l'anarchie et les doublons.

M. BELIGNE demande si la nouvelle entité fera la même chose ?

Le Président dit que le Pays Sud Bourgogne aurait du porter le SCOT, or, cela n'a pas pu être possible car une association ne peut pas le faire, ce qui explique qu'un PETR a été créé. Il faut s'interroger sur ce que l'on attend de cette structure.

M. TALMARD ajoute qu'il a demandé à la Présidente du PSB d'établir un bilan des soutiens versés à la Communauté de Communes jusqu'alors.

M. ROCHE indique que de profonds changements dans l'organisation du Pays vont être opérés dans les dix prochaines années. A ce jour, beaucoup de strates existent, cela sera remis à plat en raison de contraintes budgétaires. Aujourd'hui, la France compte 100 Départements, le Président de la République souhaite que ce chiffre soit réduit à 50 voir moins.

Mme GABRELLE prend la parole pour dire que les regroupements peuvent coûter plus cher. Elle dit que les élus ont passé cinq ans à travailler sur la création du SCOT, ils n'ont jamais touché d'indemnité, il avait d'ailleurs été décidé qu'il n'y en n'aurait pas.

M. ROCHE répond que les Vice –Présidents qui n'ont pas de responsabilité n'en perçoivent pas.

Invité à se prononcer, le Conseil de Communauté à l'unanimité moins 3 voix contre DECIDE de modifier le montant de la cotisation versée au Syndicat mixte du Scot du Mâconnais qui s'élève pour l'année 2017 à 39 835 €.

3. Participation au salon gastronomique de Lyon 2017 – Rapporteur : M. PERRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Petite enfance et Action sociale

4. Modification du temps de travail de 2 agents et création d'un poste - Rapporteur : M.DAILLY

AU MULTI ACCUEIL DE VIRE :

Suite à l'augmentation de la capacité d'accueil au Multi Accueil de Viré (20 enfants au lieu de 17) au mois de Mai, la structure affiche un taux de remplissage élevé.

Afin de respecter les taux d'encadrement exigés par la Protection Maternelle et Infantile, un agent d'animation réalise depuis l'augmentation de l'agrément, des heures complémentaires chaque semaine. La trésorerie a fait remarquer que cette situation ne pouvait pas durer.

Ainsi, il est proposé à compter du 1^{er} Septembre 2017, d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un agent « adjoint d'animation » de 7 h 30, ce qui portera son temps de travail hebdomadaire à 32 h 30 au lieu de 25 heures.

A LA MICRO CRECHE DE CRUZILLE

L'accompagnement et la coordination de l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants et le suivi technique à la Micro Crèche sont assurés par un référent technique à raison de 4 heures hebdomadaire.

La personne qui assure actuellement ce poste (Infirmière en soins généraux hors classe) a démissionné de cette fonction, ne pouvant assumer ce poste en 4 heures hebdomadaire compte tenu de la charge de travail.

Il est proposé à compter du 1^{er} Septembre 2017, de diminuer le temps de travail du poste d'Infirmière en soins généraux hors classe de 4 heures par semaine (cet agent est également responsable du Relais Assistantes Maternelles) ce qui portera son temps de travail hebdomadaire à 28 heures au lieu de 32 h sous réserve de l'acceptation du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion (séance du 21/09/2017).

Lors de l'ouverture de la Micro Crèche, la législation préconisait un temps de travail de 4 heures hebdomadaire pour le référent technique. A ce jour, la réglementation a évolué et détermine pour les nécessités du poste, un temps de travail hebdomadaire de 10 heures minimum réparties sur au moins 2 jours dont la moitié sur place pendant le temps d'accueil.

Il est proposé à compter du 28 Août 2017, de créer un poste de « référent technique » à raison de 10 heures hebdomadaire.

L'agent recruté pour cette fonction (contrat à durée déterminée) est titulaire du grade de Puéricultrice et occupe déjà un poste au Multi Accueil de Tournus, ce qui rentre dans la mutualisation souhaitée du personnel.

Les modifications présentées entraîneront une augmentation mensuelle de 650 € environ.

Invité à se prononcer, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- d'augmenter le temps de travail d'un agent d'animation à 32 h 30 au lieu de 25 h (soit une augmentation de 7 h 30 par semaine) à compter du 1^{er} Septembre 2017,
- de diminuer le temps de travail d'un agent « Infirmière en soins généraux hors classe » à 28 h hebdomadaire au lieu de 32 h (soit une diminution de 4 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} Septembre 2017,
- de créer un poste de Puéricultrice pour assurer les missions de référent technique à la Micro Crèche à raison de 10 heures hebdomadaire à compter du 28 Août 2017.

5. Demande de soutien financier à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour l'achat de mobilier et de matériel de puériculture pour les locaux du Multi Accueil - Rapporteur : M.DAILLY

Les travaux d'extension du Multi Accueil sont terminés. Suite à l'augmentation de la surface des locaux, de la capacité d'accueil, de la fourniture des couches, l'achat d'équipement de mobilier (tables, chaises, barrières, lits...), de matériel de puériculture est nécessaire.

Le montant de ces achats s'élève à 5 757.94 € HT.

M. PERRUSSET demande quel est le coût total des travaux d'extension du Multi Accueil, un point détaillé sera établi sur ce dossier lors du prochain conseil.

En réponse à une demande de M. MEULIEN, il est précisé que la MSA apporte sa contribution car à ce jour, près de 10 % des enfants qui fréquentent la structure sont des ressortissants de la MSA. Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de solliciter la Mutualité Sociale Agricole pour obtenir un soutien financier pour l'achat du matériel nécessaire à l'équipement des locaux.

6. Convention d'adhésion à l'Eco –Organisme « ECO FOLIO »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212),

Vu l'Arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché et destinée aux communes, EPCI ou syndicat mixte ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Ecofolio propose une convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers (au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à l'élimination) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Cette convention doit obligatoirement être renouvelée par la nouvelle collectivité afin de bénéficier des soutiens financiers de l'année 2016 qui sont à déclarer par voie dématérialisée au plus tard le 31 Octobre 2017.

A titre indicatif, les soutiens 2015 versés en 2016 aux intercommunalités se sont élevés à 4 481.94 € (CCMVS) et 12 287 € (CCT).

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire AUTORISE à l'unanimité des membres présents et représentés Monsieur le Président à signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio.

Questions et informations diverses

- M. IOOS distribue aux délégués communautaires une invitation pour les portes ouvertes de la station d'épuration de Préty qui aura lieu le Samedi 16 Septembre 2017.
- M. ROUGEOT établit un bref bilan de l'activité de la piscine lors de la saison estivale : tout s'est bien déroulé, les mesures mises en place pour la sécurité ont été efficaces puisqu'il n'a été enregistrée qu'une seule intrusion en Juillet, les caméras fonctionnent bien.
- M. ROCHE informe les élus de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire du Syndicat d'Initiative de la Route des Vins le 21 Septembre prochain qui a pour ordre du jour sa dissolution. Surpris, il interroge ses collègues pour savoir s'ils avaient connaissance de cette information. Certains ont reçu le même courrier.
- M. DESROCHES convie les membres du conseil à l'inauguration du bâtiment commerce de Viré qui aura lieu le Vendredi 8 Septembre 2017, tous recevront une invitation.
- Le Maire de Viré demande aux élus s'ils ont des informations sur l'attribution des subventions accordées dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année prochaine ? Ont-ils reçu d'ores et déjà des documents à compléter ? Les membres du conseil n'ont pas davantage d'information.
- Très Haut Débit : M. BELIGNE dit que les communes qui rencontraient le plus de difficultés ont été contactées par Orange. Il ajoute qu'il n'est pas l'opérateur final de ce projet. Mme GABRELLE met en garde les délégués car un commercial se présentant comme un courtier envoyé par Orange démarché les collectivités. Renseignement pris auprès d'Organe, cette personne n'est pas courtier : les documents qu'il demande de signer entraînent un changement d'opérateur et des coûts élevés.

- Prochain Bureau communautaire : Jeudi 14 Septembre 2017 à 18h30 à Tournus (site du Pas Fleury)
- Prochain Conseil communautaire : Jeudi 28 Septembre 2017 à 18h30 à Clessé (Foyer rural)

La séance est levée à 18 h 30.